

Piscine Auguste-Delaune

À compter du 1^{er} septembre 2013 le port
du bonnet de bain est obligatoire pour tous !

Le bonnet, tout le monde le met !

HYGIÉNIQUE, ÉCOLOGIQUE,
ÉCONOMIQUE, LE BONNET
C'EST AUTOMATIQUE !



ville de
venissieux

www.venissieux.fr

Piscine Auguste-Delaune

À compter du 1^{er} septembre 2013 le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous !

Hygiénique, écologique, économique, le bonnet c'est automatique !

Hygiénique

Le bonnet de bain protège les cheveux et évite leur accumulation dans la filtration. Il favorise une meilleure hygiène, diminue les risques de contamination et améliore l'état de propreté général du centre nautique.

Écologique et économique

Le port du bonnet de bain limite les interventions techniques liées à la consommation de produits chlorés, d'eau et d'énergie, permettant ainsi de réaliser **une réelle économie écologique et financière dans un soucis de développement durable**. C'est bon aussi pour la planète !

Rappel des tenues autorisées



Bon à savoir

Bonnet, maillot de bain et serviettes mais aussi lunettes et bouchon d'oreilles, sont en vente dans un distributeur situé dans le hall de la piscine Auguste-Delaune.

Les agents de la piscine sont à votre disposition pour répondre à vos questions concernant les règles d'hygiène.

Complexe sportif Auguste-Delaune
Avenue Jean-Cagne
69200 Vénissieux
Tél. 04 72 50 16 96

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

De septembre à fin juin hors vacances scolaires

Lundi : 13h - 13h40 et 17h30 - 18h30

Mardi : 12h - 13h40

Mercredi : 17h30 à 18h30

Jeudi : 12h - 13h40 et 17h30 - 18h30

Vendredi : 12h - 13h40 et 17h20 - 18h15

Samedi : 16h30 - 19h

Dimanche : 8h - 9h Séniors

9h - 10h Nageurs

10h - 12h Baignade familiale

Évacuation du bassin 30 minutes
avant la fermeture de la piscine

De juillet à fin août

Du lundi au dimanche de 10h à 19h
sauf le samedi 12h à 19h

Évacuation du bassin 30 minutes
avant la fermeture de la piscine